



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4147

Approbation des modalités d'attribution du Prix « Citoyen du Patrimoine » - 2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4147 - APPROBATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DU PRIX « CITOYEN DU PATRIMOINE » - 2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2016-2542 en date du 14 novembre 2016, vous avez approuvé la création du prix « Citoyens du Patrimoine », destiné à récompenser les initiatives de la société civile lyonnaise dans le domaine du patrimoine.

Je vous rappelle que les réalisations éligibles sont celles présentées par les associations légalement constituées, les fondations, les conseils de quartier, les particuliers et les entreprises, dont le terrain d'action est situé sur le territoire de Lyon.

Le prix « Citoyens du patrimoine » est doté de 5 000 € par année au maximum. Cette somme est attribuée en tout ou partie au lauréat ou répartie entre les lauréats à la discrétion du jury.

Ce dernier, appelé à examiner les candidatures au regard des critères définis dans le règlement, est composé de 7 membres :

- Monsieur l'adjoint délégué au patrimoine de la Ville de Lyon ou son représentant, président du jury ;
- Un représentant de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon et un représentant de la Direction de l'aménagement urbain de la Ville de Lyon ;
- Un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- Un représentant du monde associatif ;
- Une personnalité qualifiée issue du milieu du patrimoine ;
- Une personnalité qualifiée issue du milieu du tourisme.

Trois objectifs principaux ont été recherchés à travers la création du prix « Citoyens du Patrimoine » :

- Exprimer la reconnaissance de la Ville de Lyon ;
- Soutenir les initiatives locales ;
- Donner de la visibilité aux acteurs locaux et à leurs actions conduites sur le territoire de la ville.

Dans cette perspective, le prix « Citoyens du Patrimoine » est décerné à l'occasion des *Rendez-vous du patrimoine*, organisés chaque année au mois de mars, à l'Hôtel de Ville de Lyon. Cette rencontre, à l'initiative de la délégation au patrimoine, a pour objectif de mettre en relation les nombreux acteurs locaux, personnes individuelles et associations, qui œuvrent à la connaissance, la protection et la sauvegarde mais également à la mise en valeur du patrimoine.

En mars dernier, les « *Rendez-vous du patrimoine* » ont réuni plus de 300 acteurs locaux et experts de renom en matière de patrimoine, sur le thème « 20 ans du site UNESCO, l'âge des possibles ». À cette occasion, la Ville de Lyon a décerné le prix « Citoyens du Patrimoine » au projet de restauration de la crypte des mosaïques du site de l'ancien hôpital de l'Antiquaille porté par l'association ECCLY.

Outre ce premier prix doté de 3 000 €, le jury a également souhaité attribuer deux prix « Coup de cœur », dotés de 1 000 € chacun. Ces prix « Coup de cœur » ont été attribués au projet « Le Murmure des Statues », présenté par l'association Space Opéra et au documentaire « Montluc : 1943-1944 : 24 paroles d'internés par la Gestapo », réalisé par l'association des rescapés de Montluc

Après le succès des éditions précédentes, la Ville de Lyon lancera, en octobre 2018, l'appel à candidature pour le prix « Citoyens du Patrimoine - 2019 », qui sera décerné lors des *Rendez-vous du patrimoine*, en mars 2019.

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La somme de 5 000 € sera attribuée au lauréat ou répartie entre les lauréats, désigné(s) par le jury lors de l'attribution du Prix « Citoyens du Patrimoine »,
2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, à la Direction des Affaires Culturelles, programme PATRIMOIAIC, opération SOUTPATR, ligne de crédit 89065, chapitre 011, fonction 30, nature 6714.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND